

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2634)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 1260

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 1ER TER

Rédiger ainsi le tableau à l'alinéa 3 :

« En milliards d'euros

Année	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Mesures nouvelles	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de déclencher un véritable plan Marshall en faveur des soins palliatifs.

Un tel parallèle n'est pas seulement un effet de style mais doit nous alerter sur la situation plus que critique dans laquelle se trouve les soins palliatifs qui, pour beaucoup, faute de médecins, sont à la limite de la fermeture. En effet, selon les derniers chiffres, en 2020, il manquait déjà 110 médecins quand en 2025, ce devrait être 300... Or, il ne fait pas mystère que sans médecins, ce sont les soins palliatifs qui se meurent.

Par ailleurs, n'oublions pas que chaque année, environ 300 000 patients auraient besoin de soins palliatifs, que ce soit à domicile, en EHPAD, à l'hôpital ou dans une unité dédiée. Et pourtant presque 2/3 des patients ne peuvent en bénéficier, faute d'une offre adaptée.

Bref, dire qu'il est urgent d'agir est un euphémisme.